

Comité Départemental de Gymnastique de Seine-et-Marne



Le Projet de Développement Club

Le projet de développement du club vise à établir une stratégie permettant d'amener le club à évoluer et devenir pérenne dans le temps.

Pour devenir pérenne, le club se doit de se donner une ligne directrice, ses dirigeants doivent penser et définir ce vers quoi ils souhaitent que leur club tende à court et moyen terme.

C'est alors que l'outil « projet de développement du club » devient utile.

Utile également pour défendre son évolution et motiver les appels à projets qui seront soumis à des demandes de subvention auprès du CNDS, de la ville, du département ou de la région par exemple.

Le projet de développement n'est plus un document dont le plan est aussi compliqué à comprendre que sa lecture par les partenaires politiques économiques et sociaux.

Il se doit d'être en priorité clair et explicite, les partenaires doivent pouvoir:

- **Comprendre d'où vous venez** (votre fédération, son fonctionnement et ses organes déconcentrés)
- **Qui vous êtes** (votre club, son fonctionnement interne et sa relation avec son environnement proche « la ville »)
- **Vos perspectives d'évolution** (les projets concrets que vous souhaitez voir aboutir leurs intérêts d'exister, ce qu'ils apporteront à votre club, en harmonie avec la volonté de la ville et de l'état en matière de développement du sport)
- **et surtout de quelles manières ces projets peuvent aboutir** (élaboration d'un budget prévisionnel clair et précis pour chaque action) une fiche action détaillée pour chaque projet expliquant la manière dont vous allez vous y prendre pour les mener à bien.

Votre projet de développement ne doit pas avoir uniquement comme but de faire évoluer votre club, il doit s'harmoniser avec la volonté de développement de votre partenaire le plus proche, votre ville ainsi que celle de votre Fédération.

C'est au sein de votre ville que vous évoluez et avec votre ville, c'est pourquoi il est toujours intéressant de s'informer sur la politique de développement du sport de sa commune.

C'est une relation **donnant - donnant** qui doit exister entre la ville et ses associations, plus les associations s'investissent dans la vie de leur municipalité, plus la municipalité porte une oreille attentive au développement de ses associations.

Pour finir, l'outil « projet de développement » permet aussi de démontrer aux partenaires politiques, économiques et sociaux l'intérêt mutuel qu'ils auront dans la réalisation de ces projets.

Le plan du projet de développement:

1: La table des matières:

2: L'éditorial: (le mot du président concernant la volonté de développement de son club)

3: La présentation où L'état des lieux général: (d'ou je viens)

- La FFG (son histoire, son organisation, les disciplines, le secteur compétitif, le secteur loisir non compétitif) les formations, les diagnostics (nombre de licenciés par disciplines, répartition des licences par sexe, répartition des licences par année d'âge), **placer des visuels (photos etc)**.
- Les organes déconcentrés: (Sa région, son département, les membres du bureau, les coordonnées, les liens des sites internet) les formations, les diagnostics (nombre de licenciés par disciplines, répartition des licences par sexe, répartition des licences par année d'âge) la mise en évidence des besoins et des difficultés, **placer des visuels (photos etc)**.

4: Votre ville:

- (parlez du territoire municipale sur lequel votre club est implanté, nombre d'habitants, superficie, vie municipale, vie sportive etc)

5: Votre club où L'état des lieux du club: (qui suis-je)

- Le club: (son histoire, son fonctionnement, les disciplines, le secteur compétitif, le secteur loisir non compétitif, les membres du bureau et du conseil d'administration, l'état des lieux du nombre de licenciés par discipline sur 4 ans, les catégories d'âges etc, son site internet les manifestations organisées, sa vie à l'intérieur de sa commune etc.) les diagnostics (nombre de licenciés par disciplines, répartition des licences par sexe, répartition des licences par année d'âge) la mise en évidence des besoins et des difficultés qui sous entendent la volonté de développement, **placer des visuels (photos etc)**.

6: Volonté de développement et ou de création: (ou je vais, avec qui et comment)

- **Pour chaque projet** concevoir un descriptif détaillé expliquant la volonté de développement d'une discipline ou d'une section du club ainsi que la volonté de création d'une nouvelle discipline le cas échéant.
Objectifs à court terme (Saison prochaine), à moyen terme (2 à 4 ans), intérêt pour le club, harmonie avec la volonté municipale et intérêt pour celle ci, harmonie avec les orientations en matière de développement des disciplines de la FFG, les publics visés, les acteurs de ce projet, des chiffres (objectifs d'augmentation du nombre de licencié) création de nouveaux postes (embauches), les formations sous jacentes.
Échéancier (augmentation progressif du nombre de licencié à moyen terme sur 4 ans), critères d'évaluation des résultats obtenus **placer des visuels (photos etc)**.
- Après **chaque projet**, doit suivre un budget prévisionnel détaillé et équilibré des recettes et des dépenses incluant les aides potentiels (subventions) du CNDS, de la région, du département, de la ville (en fonction du ou des partenaires choisis), celui ci permet à vos partenaires de vérifier que vous avez chiffré votre projet , qu'il est réalisable financièrement et sera pérenne dans le temps.

Pensez qu'il est important dans le développement du club de demain de prendre en considération les pratiques loisirs non compétitives, qui représenteront un gain non négligeable pour les clubs et qui ont un faible coût.

En d'autres termes, vous ferez vivre votre secteur compétitif grâce à votre secteur non compétitif, celui-ci devra représenter au moins un 1/3 de plus en pourcentage que votre secteur compétitif pour répondre aux exigences du secteur coûteux.

7: Annexes:

- Nous contacter (liste et coordonnées de votre bureau et de votre conseil d'administration, trombinoscope.
- autres.

A la lecture de vote projet de développement, votre partenaire devra:

- être en mesure de trouver le plus simplement possible les information utiles.
- Se faire une idée précise de vos objectifs, de leurs intérêts, de leur viabilité
- Vérifier la cohérence du budget prévisionnel
- s'assurer que les aides demandées soit en accord avec les orientations du partenaire
- S'assurer aussi de la viabilité des projets en terme matériel et humain.

Pour vous aider dans la création de votre projet de développement:

- VOTRE AGENT DE DÉVELOPPEMENT
- Le site FFG: <https://www.ffgym.fr>
- Le site CDGYM77: <https://www.cdgy77.fr>
- le site de votre ville:



DAVY ROY
Développement
Tel : +06.16.18.31.42
Comité Départemental de Gymnastique de
Seine et Marne
Maison des Associations Beausoleil
Rue des Frères Moreau - 77380 COMBS LA VILLE
Mail : cdgy77.developpement@gmail.com
Site : www.cdgy77.fr